

AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي <i>African Commission on Human & Peoples' Rights</i>		UNIÃO AFRICANA <i>Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples</i>
<p style="text-align: center;"> <i>31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia</i> <i>Tel: (220) 4410505 / 4410506; Fax: (220) 4410504</i> <i>E-mail: achpr@achpr.org; Web www.achpr.org</i> </p>		

APPEL A NOMINATION D'EXPERTS INDEPENDANTS POUR ETRE MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION AFRICAINE SUR LES INDUSTRIES EXTRACTIVES, L'ENVIRONNEMENT ET LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), réunie en sa 46^{ème} Session ordinaire tenue à Banjul, Gambie, du 11 au 25 novembre 2009, a mis sur pied, par une résolution et conformément à l'Article 28 de son Règlement intérieur, un **Groupe de travail sur les industries extractives, l'environnement et les violations des droits de l'homme en Afrique**, ayant pour mandat de :

- i. examiner l'impact des industries extractives en Afrique dans le contexte de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- ii. rechercher les questions spécifiques relatives au droit des peuples de disposer librement de leurs richesses et ressources naturelles et de vivre dans un environnement global acceptable, propice à leur développement ;
- iii. entreprendre des recherches sur les violations des droits de l'homme et des peuples par les acteurs non étatiques en Afrique ;
- iv. demander, collecter, recevoir et échanger des informations et des documents de toutes les sources pertinentes, y compris, les gouvernements, les communautés et les organisations, sur les violations des droits de l'homme et des peuples par des acteurs non étatiques en Afrique ;
- v. conseiller la CADHP sur la responsabilité éventuelle des acteurs non étatiques dans les violations des droits de l'homme et des peuples, dans le cadre de son mandat de protection ;

- vi.**formuler des recommandations et des propositions sur des mesures appropriées et des activités de prévention et de réparation des violations des droits de l'homme et des peuples perpétrées par les industries extractives en Afrique ;
- vii.**collaborer avec les ONG et les institutions donatrices concernées, pour collecter des fonds en vue de financer les activités du Groupe de travail ;
- viii.**Préparer un rapport global à présenter à la Commission africaine d'ici novembre 2011 ;

La CADHP a nommé le Commissaire Mumba Malila, Président du Groupe de travail et la Commissaire Soyata Maïga, Membre.

La CADHP a demandé à son Secrétariat de dresser une liste des candidats intéressés pour être expert indépendant, membre du Groupe de travail, et il sera dûment tenu compte de l'expertise dans le domaine des industries extractives, de la violation des droits de l'homme en Afrique, du genre, géographique, juridique et religieux du continent.

Le Secrétariat de la CADHP lance par conséquent des appels à nomination aux Etats membres de l'Union africain, aux institutions nationales des droits de l'homme, aux organisations non gouvernementales et autres individus et institutions concernés, et leur saurait gré de bien vouloir proposer des noms de candidats et inclure leur curriculum vitae.

La CADHP envisage de nommer les membres du Groupe de travail au cours de sa 47^{ème} Session ordinaire prévue du 12 au 26 mai 2010 et le Secrétariat vous serait reconnaissant de bien vouloir lui faire parvenir les noms des candidats proposés au plus tard le **31 janvier 2010**.